|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C23-ADD/10-F** |
| **23 octobre 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| COMPTE RENDUDE LASÉANCE PLÉNIÈRE INAUGURALE |
| Jeudi 19 octobre 2023, de 9 h 40 à 11 h 15**Président**: M. C. MARTINEZ (Paraguay) |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Ouverture de la session additionnelle de 2023 du Conseil | – |
| 2 | Remarques liminaires de la Secrétaire générale | – |
| 3 | Déclarations d'Israël et de l'État de Palestine | – |
| 4 | Approbation du projet d'ordre du jour de la Session additionnelle de 2023 du Conseil | [C23-ADD/1(Rév.3)](https://www.itu.int/md/S23-C23ADD-C-0001/en) |
| 5 | Projet de programme de gestion du temps | [C23-ADD/DT/1(Rév.3)](https://www.itu.int/md/S23-C23ADD-231019-TD-0001/en) |
| 6 | Questions d'organisation | – |
| 7 | Lieu précis et dates exactes de la Conférence de plénipotentiaires de 2026 | [C23-ADD/4](https://www.itu.int/md/S23-C23ADD-C-0004/en) |

 |

# 1 Ouverture de la session additionnelle de 2023 du Conseil

1.1 Le Président déclare ouverte la session additionnelle de 2023 du Conseil et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués.

# 2 Remarques liminaires de la Secrétaire générale

2.1 La Secrétaire générale souligne que le Conseil se réunit dans un contexte difficile pour la paix, qui met à rude épreuve la volonté de travailler ensemble. Elle reprend à son compte l'appel du Secrétaire général des Nations Unies à protéger et à respecter en permanence les civils et les infrastructures civiles au Moyen-Orient. Rappelant l'objet et la responsabilité de l'UIT de promouvoir l'utilisation de la technologie pour faciliter les relations pacifiques et la coopération internationale, comme le prévoit la Constitution de l'UIT, l'oratrice souligne l'importance de garder à l'esprit la nécessité de protéger l'infrastructure des télécommunications et le droit de communiquer. Elle propose d'observer une minute de silence à la mémoire des civils innocents qui ont perdu la vie dans les conflits à travers le monde.

Une minute de silence est observée.

2.2 La Secrétaire générale présente ensuite les résultats des réunions des groupes de travail et d'experts du Conseil qui viennent de s'achever et assure les conseillers que l'équipe de direction reste pleinement déterminée à renforcer la transparence, la responsabilisation, la bonne gouvernance et l'excellence opérationnelle dans l'ensemble des services de l'UIT. Des progrès sont accomplis dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne la stratégie de mobilisation des ressources et les critères applicables à la création de futurs bureaux de zone, et l'équilibre entre les hommes et les femmes a été atteint dans tous les postes de niveau D2. Les décisions que prendra le Conseil au cours des deux prochains jours entraîneront des changements conséquents à l'intérieur et à l'extérieur de l'UIT, à un moment où la technologie numérique n'a jamais figuré si haut dans la liste des priorités mondiales, comme l'ont montré la récente manifestation intitulée "Le numérique au service des ODD" et le Forum sur la gouvernance de l'Internet, où les TIC occupent un rôle prépondérant dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et dans la réduction de la fracture numérique. En outre, le 800ème engagement pris dans le cadre de la Coalition pour le numérique "Partner2Connect" a été célébré lors du Forum régional de l'UIT sur le développement pour l'Afrique, ce qui porte à 32 milliards USD le montant total des engagements pris. L'UIT participera activement à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28). En outre, la CMR-23 exposera ce que le multilatéralisme en action permet de réaliser et offrira une occasion unique d'utiliser le numérique pour remettre les ODD sur les rails et contribuer à instaurer la paix, le progrès, la prospérité et la durabilité pour tous, partout dans le monde. L'oratrice se réjouit de continuer à bâtir une UIT que les membres appellent de leurs vœux et dont le monde a besoin, qui soit en adéquation avec sa mission et prête à affronter l'avenir.

# 3 Déclarations d'Israël et de l'État de Palestine

3.1 L'observatrice d'Israël prononce la déclaration suivante, dans laquelle elle condamne les récents actes d'agression perpétrés contre son pays par le Hamas: <http://council.itu.int/2023-additional/wp-content/uploads/sites/3/2023/11/Israel-Statement-e.pdf>.

3.2 L'observateur de l'État de Palestine prononce la déclaration suivante sur la situation des télécommunications et appelle l'UIT à garantir le droit des Palestiniens d'accéder aux télécommunications et à l'Internet: <http://council.itu.int/2023-additional/wp-content/uploads/sites/3/2023/11/Palestine-statement-e.pdf>.

3.3 Il **est pris note** de ces déclarations.

3.4 Les conseillers de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de la Tunisie et de l'Algérie et l'observateur de la République islamique d'Iran réaffirment le droit inaliénable du peuple palestinien à la légitime défense et à l'autodétermination, à la création d'un État palestinien indépendant fondé sur les frontières de juin 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale, et à reprendre le contrôle des lieux saints. Ils condamnent les crimes perpétrés par l'autorité d'occupation israélienne contre des Palestiniens innocents, la destruction d'infrastructures de communication vitales et la perte de vies civiles, et se déclarent gravement préoccupés par la situation humanitaire. Ils appellent au respect du droit international humanitaire, à la cessation immédiate des hostilités, à la levée du blocus de la bande de Gaza et demandent que des efforts soient déployés afin de parvenir à une désescalade du conflit, de rétablir la stabilité et de progresser vers une paix juste, globale et durable. Il est demandé à l'UIT de poursuivre le développement du secteur palestinien des télécommunications.

3.5 Le conseiller de la Chine prononce la déclaration suivante: <http://council.itu.int/2023-additional/wp-content/uploads/sites/3/2023/10/China-Statement-e.docx>.

3.6 Le conseiller de l'Espagne prononce la déclaration suivante au nom de l'Union européenne et de ses États Membres: <http://council.itu.int/2023-additional/wp-content/uploads/sites/3/2023/10/Spain-on-behalf-of-EU-e.docx>.

3.7 Le conseiller des États-Unis prononce la déclaration suivante: <http://council.itu.int/2023-additional/wp-content/uploads/sites/3/2023/10/USA-Statement-e.docx>.

3.8 La conseillère du Royaume-Uni condamne les actes terroristes perpétrés par le Hamas et manifeste son soutien sans équivoque au droit souverain d'Israël de se défendre de manière proportionnée conformément au droit international. Son pays reste favorable à une sortie de conflit négociée, afin de parvenir à une situation où Israël vivrait en sûreté et en sécurité à côté d'un État palestinien souverain. L'aide humanitaire et l'accès à Gaza doivent être maintenus.

3.9 Le conseiller de la Türkiye prononce la déclaration suivante: <http://council.itu.int/2023-additional/wp-content/uploads/sites/3/2023/10/Turkiye-statement-e.docx>.

3.10 L'observateur de la Guinée appelle l'UIT et toutes les organisations internationales à ne ménager aucun effort pour mettre un terme à tous les conflits dans le monde.

# 4 Approbation du projet d'ordre du jour de la session additionnelle de 2023 du Conseil (Document [C23-ADD/1(Rév.3)](https://www.itu.int/md/S23-C23ADD-C-0001/en))

4.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C23-ADD/1(Rév.3). Elle précise que le Secrétariat a reçu une contribution de l'Inde après la date limite fixée au 5 octobre 2023.

4.2 À l'issue d'un bref débat, il est **décidé** d'examiner, au titre du point "Divers", la contribution de l'Inde relative à la méthode d'élaboration de l'Indice de développement des TIC, disponible en anglais uniquement dans le Document C23-ADD/8.

4.3 Compte tenu de ce qui précède, le Document C23-ADD/1(Rév.3) est **approuvé**.

# 5 Projet de programme de gestion du temps (Document[C23‑ADD/DT/1(Rév.3)](https://www.itu.int/md/S23-C23ADD-231019-TD-0001/en))

5.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C23-ADD/DT/1(Rév.3), qui est **approuvé**.

# 6 Questions d'organisation

6.1 La Secrétaire de la plénière confirme que les séances suivront les horaires de travail habituels et indique que les services d'interprétation et la documentation seront fournis dans les six langues officielles de l'Union. Des modalités de participation à distance sont en place et le Président sollicitera d'abord les personnes présentes physiquement dans la salle, puis les participants à distance. Les décisions ne seront prises que par les conseillers présents physiquement. Il est rappelé aux participants qu'il existe des normes de conduite, d'intégrité, de respect de la diversité et de professionnalisme que tout un chacun peut raisonnablement attendre dans le cadre des discussions, sans discrimination ni harcèlement. Le Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies, est applicable à toutes les réunions de l'UIT.

6.2 Il est **pris note** des informations relatives à l'organisation des travaux de la session additionnelle de 2023.

# 7 Lieu précis et dates exactes de la Conférence de plénipotentiaires de 2026 (Document [C23-ADD/4](https://www.itu.int/md/S23-C23ADD-C-0004/en))

7.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C23-ADD/4, qui informe les conseillers de l'invitation du Gouvernement du Qatar à tenir la Conférence de plénipotentiaires de 2026 (PP-26) du lundi 9 novembre au vendredi 27 novembre 2026 au Centre d'expositions et de congrès de Doha. Le Conseil est invité à se prononcer sur le lieu précis et les dates exactes en adoptant le projet de décision reproduit dans l'Annexe B. Une consultation sera alors lancée pour obtenir l'accord des États Membres de l'UIT, conformément au numéro 2 de la Convention de l'UIT.

7.2 L'observateur du Qatar déclare que son pays serait honoré d'accueillir la PP-26. La Coupe du Monde de la FIFA 2022 a mis en valeur les prouesses du Qatar dans les domaines de l'intelligence artificielle (IA), de l'Internet des objets (IoT) et les diverses innovations conçues pour améliorer la mobilité, la santé publique et la cybersécurité, et a démontré l'engagement du pays en faveur de l'inclusion numérique et du progrès numérique durable à l'échelle mondiale. La voie tracée à la PP-26 aura des incidences importantes sur l'avenir numérique commun au niveau mondial et l'orateur a bon espoir que la Conférence élaborera une feuille de route pour une ère numérique plus inclusive, durable et interconnectée à l'horizon 2030 – date charnière pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

7.3 Une brève vidéo est diffusée pour mettre en avant les atouts du Qatar et de Doha.

7.4 De nombreux conseillers et un observateur remercient le Gouvernement du Qatar de sa généreuse invitation, qu'ils sont heureux d'accepter, et attirent l'attention sur le fait que le Qatar a fait ses preuves en accueillant des manifestations internationales.

7.5 Le projet de décision reproduit dans l'Annexe B du Document C23-ADD/4 est **adopté**.

7.6 La Secrétaire générale se félicite que l'invitation du Qatar ait été acceptée par le Conseil. Le Qatar a déjà accueilli un certain nombre de manifestations importantes de l'UIT et la Secrétaire générale se réjouit à la perspective d'une Conférence passionnante et fructueuse.

7.7 L'observateur du Qatar remercie les conseillers de leur appui. Son Gouvernement est déterminé à faire en sorte que la PP-26 soit couronnée de succès.

La Secrétaire générale: Le Président:

D. BOGDAN-MARTIN C. MARTINEZ